

SERVICE DES SPORTS DU PALAIS SUR VIENNE

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES 2024

STAGES SPORTIFS DE JUILLET ET AOÛT

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Age :

Sexe : Féminin Masculin

École fréquentée :

L'enfant a-t-il des problèmes de santé
(allergies, asthmes...) nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé ? Oui Non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LEGAL :

Père Mère Autre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. Portable : Tél. travail :

E-mail @ :

Autre(s) personne(s) majeure(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant
sur **présentation d'une pièce d'identité** :

NOM	PRENOM	N° DE TELEPHONE

La réservation ne sera effective qu'après **réception du dossier complet.**

Le règlement (Chèques, espèces, Carte Bancaire) s'effectue obligatoirement à l'inscription
directement à la base de loisirs de la Sablière :

2, av F Mitterrand 87410 Le Palais Sur Vienne.

Tél. : **05 55 35 32 77**

JUILLET

MERCREDI 17	JEUDI 18	VENDREDI 19
Matin	Matin	Matin
Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>	Tir à l'arc <input type="checkbox"/>
Après-midi	Après-midi	Après-midi
ACTIVITE NAUTIQUE <input type="checkbox"/>	ACTIVITE NAUTIQUE <input type="checkbox"/>	ACTIVITE NAUTIQUE <input type="checkbox"/>

MARDI 23	MERCREDI 24	JEUDI 25	VENDREDI 26
Matin	Matin	Matin	Matin
Escalade* <input type="checkbox"/>	Escalade* <input type="checkbox"/>	Escalade* <input type="checkbox"/>	Futsal <input type="checkbox"/>
Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi
ACTIVITE NAUTIQUE <input type="checkbox"/>	ACTIVITE NAUTIQUE <input type="checkbox"/>	ACTIVITE NAUTIQUE <input type="checkbox"/>	FUTSAL <input type="checkbox"/>

* Inscription obligatoire sur les trois séances d'escalade

Merci de cocher la/les date(s) souhaitée(s)

AOÛT

MARDI 6	MERCREDI 7	JEUDI 8
Escape game <input type="checkbox"/> Olympiades	Journée <input type="checkbox"/> VTT	Tir à l'arc <input type="checkbox"/> Acti. Nautique

*

Mardi 13	Mercredi 14	Vendredi 16
Descente <input type="checkbox"/> Canoe	Escape game <input type="checkbox"/> Rallye photo	Descente <input type="checkbox"/> Canoe

*

MARDI 20	MERCREDI 21	JEUDI 22
Tir à l'arc <input type="checkbox"/> Acti. Nautique	Tir à l'arc <input type="checkbox"/> Acti. Nautique	Tir à l'arc <input type="checkbox"/> Acti. Nautique

*

MARDI 27	MERCREDI 28	JEUDI 29	VENDREDI 30
Matin	Matin	Matin	Matin
Escalade** <input type="checkbox"/>	Escalade** <input type="checkbox"/>	Escalade** <input type="checkbox"/>	Futsal <input type="checkbox"/>
Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi
Acti. Nautique <input type="checkbox"/>	Acti. Nautique <input type="checkbox"/>	Acti. Nautique <input type="checkbox"/>	FUTSAL <input type="checkbox"/>

* Journée entière, avec pause du midi (prévoir pique-nique)

** Inscription obligatoire sur les trois séances d'escalade

Merci de cocher la/les date(s) souhaitée(s)

SERVICE DES SPORTS DU PALAIS SUR VIENNE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUX ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES 2024

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité, l'inscription ne sera définitive qu'après validation de la demande par le Service des Sports.

Le montant de la participation est entièrement dû et aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif).

Il est recommandé aux parents de souscrire une assurance individuelle accident.

ARTICLE 2 : RESPONSABILITE ET DISCIPLINE

Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs avant de laisser leur enfant sur les lieux d'activités.

La ville du Palais sur Vienne décline toute responsabilité en dehors des plages horaires de fonctionnement des activités.

L'enfant devra disposer d'une tenue de sport adaptée à l'activité pratiquée. Il sera tenu au respect des horaires, des installations et du matériel, des consignes des éducateurs et des autres enfants. En cas de comportement agressif ou dangereux, le Service des Sports se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, l'enfant de l'activité. Le cas échéant, un rendez-vous entre les parents et la Direction aura lieu.

La ville du Palais sur Vienne se réserve le droit d'annuler, de modifier et de déplacer toutes activités et tous créneaux horaires.

ARTICLE 3 : AUTORISATION DE SORTIE (A PARTIR DE 10 ANS)

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités : Oui Non

Dans le cas où votre enfant est amené à repartir seul à l'issue de l'activité, merci de fournir une lettre déchargeant l'éducateur de toute responsabilité

ARTICLE 4 : DROIT A L'IMAGE

J'autorise, à titre gratuit, la ville du Palais Sur Vienne, à diffuser et à publier de façon non commerciale et pendant une période de 2 ans, les photographies ou vidéos (fixes ou animées) représentant mon enfant dans le cadre des animations sportives municipales sur les différents lieux de pratiques en utilisant les supports suivants : magazines, plaquettes, affiches et dépliants, site internet et pages officielles des réseaux sociaux de la Ville Oui Non

ARTICLE 5 : TRANSPORT

J'autorise à prendre le transport commun de la base nautique du Palais sur Vienne pour les activités proposées : Oui Non

ARTICLE 6 : ATTESTATIONS

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique sportive Oui Non

J'atteste la capacité de mon enfant à nager 25 mètres et à s'immerger * Oui Non
**Cette capacité est obligatoire pour la participation aux activités nautiques.*

J'atteste que mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires en collectivité Oui Non

Je soussigné(e) responsable légal(e)
de l'enfant

- autorise mon enfant à participer aux activités sportives municipales,
- autorise les agents de la Direction des Sports et de la Jeunesse à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure ou état pathologique nécessitant l'intervention des services de secours et/ou une prise en charge médicale urgente, à faire prodiguer les soins immédiats nécessaires à son état auprès de l'autorité médicale et/ou de secours compétente la plus proche,
- atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

PROTECTION DES DONNEES :

Sur le fondement légal des articles 6-1-b (exécution d'un contrat) et 6-1-a (consentement) du Règlement européen sur la protection des données, la Ville du Palais Sur Vienne effectue une gestion informatique des renseignements communiqués afin d'assurer la gestion des activités. Ces informations sont réservées à l'usage de la Direction des sports et seront conservées pendant un an suivant la période de fréquentation des activités ou jusqu'à règlement définitif d'un contentieux éventuel. Conformément à la législation en vigueur vous pouvez à tout moment obtenir la communication des données vous concernant, demander leur rectification et retirer votre consentement pour l'autorisation de prise de vues, soit en utilisant un formulaire interactif à votre disposition sur Internet soit en adressant un courrier signé accompagné de la photocopie d'un titre d'identité (en noir et blanc) portant votre signature, et de la copie d'un document attestant que vous disposez de l'autorité parentale. Vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 www.cnil.fr/fr/plaintes) si vous estimez que vos droits en matière de protection des données ont été violés.